



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2024-176

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture du Calvados / Service interministériel de défense et de protection (SIDPC)

14-2024-06-06-00001 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral n°2024/SIDPC/CLJC/249 du 4 juin 2024 pour la pénétration de drones dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80e anniversaire du Débarquement (1 page)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2024-06-06-00001

Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral
n°2024/SIDPC/CLJC/249 du 4 juin 2024 pour la
pénétration de drones dans les espaces
temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des
commémorations du 80e anniversaire du
Débarquement



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de sécurité civiles

Réf : 2024/SIDPC/CLJC/262

**ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
2024/SIDPC/CLJC/249 DU 4 JUIN 2024 POUR LA PÉNÉTRATION DE DRONES
DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES
COMMÉMORATIONS DU 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

LE PRÉFET DU CALVADOS

VU l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement ;

VU l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

VU les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

CONSIDÉRANT les enjeux sécuritaires liés aux commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 2024/SIDPC/CLJC/249 du 4 juin 2024 portant sur la pénétration d'un drone dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement est abrogé.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié au télépilote concerné.
Il sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Calvados.

Article 3 :

Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Caen est de deux mois et commence à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6/6/24

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet


Philémon PERROT